

Prix de thèse Sénat 2013

Prix de thèse du Sénat

Le **Prix de thèse du Sénat** a pour objectif de « distinguer chaque année un ou plusieurs travaux de thèse portant sur le **bicamérisme, les collectivités locales et la vie politique et parlementaire.** » (Art. 1^{er} al. 3 de l'arrêté n° 2001-254 du Bureau du Sénat en date du 20 décembre 2001).

Le premier prix, d'un montant de **9 000 €**, dont 6 000 € sont affectés à la **publication de la thèse dans la collection « Bibliothèque parlementaire et constitutionnelle » aux éditions Dalloz**, est attribué par un jury composé de 26 membres (8 sénateurs, dont M. le Président du Sénat, Président du jury, 12 professeurs des universités spécialisés en droit constitutionnel, science politique, droit des collectivités locales, finances publiques ou histoire, et 6 fonctionnaires du Sénat). Le prix de thèse fait l'objet d'une remise solennelle à la Présidence du Sénat.

Tous les deux ans (les années impaires) est également décerné le **Prix de thèse de la Fondation Descours Desacres** sur les **finances publiques ou locales**. Ce prix est proposé par le jury du Prix de thèse du Sénat, complété par un membre désigné par la Fondation. Le Prix de la Fondation, d'un montant de 6 000 € est affecté à une publication dans la même collection et remis dans les mêmes conditions que le Prix de thèse du Sénat.

Prix de thèse 2013 - Conditions pour concourir

Seules sont admises à concourir les thèses soutenues entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2012 et n'ayant pas déjà fait l'objet d'un accord en vue de leur publication. Le jury devra impérativement être averti des éventuelles récompenses reçues par les candidats après le dépôt de leur thèse au Sénat.

Seules sont recevables les thèses rédigées en langue française et dont le sujet porte sur le bicamérisme, les collectivités territoriales et la vie politique et parlementaire.

*Les candidats devront faire parvenir leur thèse sous **forme électronique (CD ou DVD, ou fichier PDF par courriel)** pour impression par le Sénat. Le dossier devra aussi comporter :*

- le **rapport du jury de thèse**,*
- une **lettre de motivation**,*
- un **CV**,*
- un **résumé** de la thèse en deux pages maximum, **distinct du texte utilisé lors de la soutenance** et accessible à des non spécialistes du sujet traité.*

*L'ensemble de ces éléments devra être expédié à l'adresse indiquée ci-dessous **avant le 31 janvier 2013.***

Ces conditions sont applicables pour concourir au Prix de thèse de la Fondation Descours Desacres, à l'exception de la thématique qui doit concerner les finances publiques ou locales.

Contact et adresse d'envoi :
Sénat, Direction de la Bibliothèque et des Archives,
Secrétariat du Prix de thèse,
15 rue de Vaugirard, 75291 Paris cedex 06

prixdethese@senat.fr

Palmarès du prix de thèse 2012

Le jury a décerné :

-le **Premier prix** à M. Amaury LORIN pour sa thèse intitulée *Une ascension en République : Paul Doumer (1857-1932), d'Aurillac à l'Élysée* (Institut d'Etudes Politiques de Paris ; Centre d'Histoire de Sciences-Po ; directeur de thèse : M. Serge BERNSTEIN) ;

-un **Prix spécial** à Mme Frédérique BEAUVOIS, pour sa thèse intitulée *Indemniser les planteurs pour abolir l'esclavage ? Entre économie, éthique et politique : une étude des débats parlementaires britanniques et français (1788-1848) dans une perspective comparée* (Institut d'études politiques de Paris, Faculté des lettres de l'Université de Lausanne ; directeurs de thèse : MM. Olivier GRENOUILLEAU et Bouda ETEMAD).

Quatre thèses portant sur des sujets concernant l'histoire, la science politique, le droit public et le fonctionnement des institutions ont par ailleurs été récompensées par des « **mentions spéciales** ».

**Ces récompenses ont été remises aux lauréats
par M. Jean-Pierre Bel, Président du Sénat,
au cours d'une cérémonie qui a eu lieu le 26 juin 2012
à la Présidence du Sénat.**

Aide à la recherche sur le bicamérisme : le contrat doctoral

Le Sénat est susceptible d'accorder une **aide financière** (attribuée chaque mois dans le cadre d'un **contrat doctoral**) destinée à encourager la rédaction de thèses portant sur le **bicamérisme en France ou à l'étranger**.

Le dispositif de **contrat doctoral salarié** permet au Sénat de recruter par **contrat d'une année, renouvelable deux fois**, des étudiants inscrits en vue de la préparation d'un doctorat. Ce contrat comporte une période d'essai de deux mois. Les candidatures doivent parvenir au Secrétariat du Prix de thèse du Sénat au plus tard six mois après la première inscription en doctorat.

Les candidats doivent transmettre au Secrétariat du prix de thèse, (par courriel ou courrier postal), un dossier comprenant : un exposé complet de leur projet de recherche, destiné à apprécier la compatibilité de ce projet avec les **exigences thématiques du contrat doctoral du Sénat** (le **bicamérisme** en France et à l'étranger), une recommandation du directeur de thèse, un CV, les références bibliographiques de leurs éventuelles publications et tous les éléments (ébauches de rédactions et de bibliographies, exposé de méthodologie) permettant d'apprécier la recherche entreprise.

Tous les documents constituant le dossier de candidature doivent être **rédigés en français**.

Retrouvez l'actualité du prix de thèse et de l'aide à la recherche sur Internet :

http://www.senat.fr/connaitre/prix_de_these/index.html